Angoulême : Karim est condamné pour le nez cassé de la factrice

01/12/2012 à 15h06

Quatre-vingts heures de travail d'intérêt général. Hier après-midi, le tribunal de police d'Angoulême a condamné Karim, 21 ans, sans emploi, pour le coup de poing asséné à une factrice. Bilan : le nez cassé pour la victime.

Le différend ? La chute d'un caisson de home-cinéma depuis la chambre du jeune homme au deuxième étage de l'appartement familial qui enjambe la route. Parce qu'elle avait sermonné Karim, la factrice avait reçu en retour un coup de poing au visage. L'enquête de police avait écarté le fait qu'il s'en prenait à une factrice en connaissance de cause : en CDD depuis deux semaines, elle portait un tee-shirt jaune sous un gilet peu identifiable.

(…) Sud Ouest

Merci à chris3818919